



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : AMENAGEMENT**Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche – Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches » - Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023 - Avenant n°11 à la convention de Prestations intégrées portant Concession d'Aménagement « Quai des Carrières Blanches ».**

En application des articles L. 1523-2 2 du code général des collectivités territoriales et L. 300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Quai des Carrières Blanches » établi à la date du 31 décembre 2023.

Il est rappelé que, par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a désigné la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) en tant qu'aménageur de l'opération « Quai des Carrières Blanches » dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Le projet d'aménagement et de requalification du Quai des Carrières Blanches s'inscrit dans le programme de renouvellement du quartier de la Fontaine d'Ouche, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006.

La Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Quai des Carrières Blanches » a été créée par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2012.

Cette ZAC couvre un périmètre d'environ 8,5 hectares entre le canal de Bourgogne au Nord, une partie du Quai Nicolas Rolin à l'Est, la première frange urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche à l'Ouest et l'allée de Grenoble au Sud.

Le projet d'aménagement du Quai des Carrières Blanches consiste en une recomposition urbaine et paysagère du site, en phase avec le projet de renouvellement urbain qui doit permettre une reconquête des berges du canal de Bourgogne. Il se traduit par la réalisation d'un secteur mixte qui comprend la requalification des espaces extérieurs, le développement de nouvelles mobilités douces, le transfert d'équipements sportifs à l'extérieur du site ainsi qu'une nouvelle offre de logements (environ 350).

ÉLÉMENTS DU BILAN ANNUEL.

Foncier : La SPLAAD dispose, au 31 décembre 2023, de la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération, les espaces publics de la première phase ayant été rétrocédés.

Les dépenses constatées pour ce poste, à la clôture de l'exercice, s'élèvent à 1 875 772 € TTC.

Aménagement des sols et travaux : Au cours de l'année 2023, des travaux d'entretien des espaces verts, et des travaux de VRD en lien avec les constructions en cours.

Les dépenses constatées pour ces postes au 31 décembre 2023 s'élèvent à 4 978 964€ TTC.

Il est prévu, en 2024, des travaux de complément de viabilisation des îlots à bâtir et des travaux de finition de voirie en fonction de l'avancement des projets de construction.

Commercialisation : Au cours de l'exercice clos, est intervenue la signature de l'acte de vente du 29 mars 2023 pour la cession de l'îlot dit « Rives du canal 1 » à la SCCV Dijon Carrière Blanche 2 (CONSTRUCTA), pour une surface plancher de 2 487m² et un montant de 298 440€ HT.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre 2023 s'élèvent à 676 080€ TTC.

Il est prévu, en 2024, selon l'avancée de la pré-commercialisation, la possibilité de la signature d'un compromis de vente sur l'un des îlots du protocole d'accord avec CONSTRUCTA PROMOTION.

Subvention : La ZAC bénéficie, au titre de sa localisation dans un périmètre ANRU, de subventions de l'ANRU, de la Région BFC, de la métropole et de la ville de Dijon pour un montant total de 5 350 003€.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble de ces subventions ont été versées.

Compte de résultats prévisionnel : Le bilan prévisionnel de l'opération, arrêté au 31 décembre 2023, fait apparaître en dépenses, comme en recettes, un montant de 10 865 178€ HT, soit 11 876 340€ TTC.

Le cumul des dépenses réalisées, au 31 décembre 2023, s'élève à 9 157 174€ TTC. Celui des recettes s'élève à 8 104 688€ TTC.

Participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération : La participation de la Ville de Dijon, d'un montant de 440 189€ est inchangée.

Avenant n°11 à la convention de prestations intégrées.

La durée de la convention, initialement fixée à 10 ans, qui a été prolongée et portée à 15 ans par un avenant n°3 notifié le 13 avril 2015 ne permettant pas la réalisation des aménagements et la commercialisation du site, il est proposé d'augmenter à nouveau la durée de la convention de 5 ans, soit jusqu'au 12 janvier 2030.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches » transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2023 comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

Vu le projet d'avenant n°11 à la Convention de Prestations intégrées portant Concession d'Aménagement, annexé au présent rapport.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le compte rendu annuel à la collectivité, au 31 décembre 2023, de la Zone d'Aménagement Concerté « Quai des Carrières Blanches », annexé au présent rapport ;
- **d'approuver** l'avenant n°11 à la Convention de Prestations Intégrées portant Concession d'Aménagement, annexé au présent rapport.
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 45	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 5	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 5 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**